

LIGUE DE BILLARD AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Siège social : 26 rue de Crimée - 69001 LYON

Site internet : <http://www.billard-auvergne-rhone-alpes.com/fr>

Adresse mail : tresorier@billard-auvergne-rhone-alpes.com

EXTRAIT

DISPOSITIONS FINANCIERES

SAISON 2018 / 2019

A – Tarif des Cotisations et Règlement Financier pour la saison 2018/2019

A1 – Tarif des Cotisations :

	PART FFB	PART LIGUE	MONTANT TOTAL
AFFILIATION CLUB *	50,00 €	100,00 € *	150,00 €
LICENCE de + de 21 ans	43,00 €	21,00 €	64,00 €
LICENCE de - de 21 ans	9,00 €	9,00 €	18,00 €
LICENCE Découverte + 21ans	28,00 €	13,00 €	41,00 €
LICENCE Indépendante			

La licence Indépendante n'existe plus. (Voir explications sur le site de la FFB)

A2 – Règlement Financier :

A2.1 : Il est obligatoire, pour obtenir un remboursement ou le paiement d'une facture de fournir à la Ligue un RIB. Il est donc impératif, pour les personnes concernées, qu'à la 1^{ère} demande, ou en cas de changement de compte bancaire de fournir ce RIB.

A2.2 : Concernant le remboursement d'un compétiteur, il sera fait exclusivement à son club d'appartenance. C'est donc au club de présenter à la Ligue la demande de remboursement, de fournir tous les justificatifs nécessaires au remboursement, et pour autant, quand il s'agit du sportif, obtenir un accord préalable du responsable de la discipline.

A2.3 : La Ligue se réserve le droit, à n'importe quel moment, de faire toutes les modifications des présentes dispositions, définies ci-dessus et ci-dessous qui s'imposeraient en fonction de la situation financière de l'Association.

A2.4 : A partir du moment où vous présentez une facture, une demande de remboursement, la Ligue considère que vous avez lu ces Dispositions Financières dans leur intégralité.